

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mardi 11 février 2020

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 11 février 2020, a adopté une délibération du gouvernement ; adopté 14 arrêtés et examiné 83 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet d'arrêté.

II. Suite de l'ordre du jour

1. Délibération du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie pour trois affaires.

2. Arrêtés du gouvernement

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 300 000 francs à la Maison de la Mélanésie – Paul De Deckker dans le cadre de la réalisation d'un ouvrage intitulé *Les Fédéralismes*. La Maison de la Mélanésie est une structure associative de recherches en sciences sociales.

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant de l'indemnisation d'un commissaire-enquêteur diligenté pour une enquête administrative préalable à l'approbation du plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) de l'aérodrome de l'île des Pins-Moue (129 201 francs).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a réglementé la vitesse kilométrique, hors agglomération, sur la RT3 qui relie les communes de Bourail, Houaïlou, Ponérihouen et Poindimié. La vitesse maximum autorisée est abaissée à 90 km/h au lieu de 110 km/h.

> *Voir communiqué détaillé « Réglementation de la vitesse kilométrique sur la RT 3 ».*

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé André Boudart en qualité de directeur de l'Agence calédonienne de l'énergie (ACE).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé le Fonds social de l'habitat (FSH) au bénéfice du dispositif fiscal prévu par l'article Lp. 284 du code des impôts (régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer) pour l'acquisition de 11 parcelles situées à Païta, dans le cadre de l'opération immobilière Les Niaoulis. Cette opération, consiste en l'accession aidée de terrains à bâtir pour y édifier des maisons individuelles. Le montant total de l'acquisition étant de 108 900 000 francs, l'exonération des droits d'enregistrement est évaluée à la somme de 10 127 703 francs. Cette acquisition est exonérée de taxe générale sur la consommation.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société d'économie mixte de l'agglomération (SEM AGGLO) au bénéfice du dispositif fiscal prévu par l'article Lp. 284 du code des impôts (régime d'aide fiscale à l'investissement outre-mer) pour l'acquisition, par le biais de la société SB 1, du lot 4 de la section Auteuil située à Dumbéa et les constructions qui y sont édifiées, dans le cadre de l'opération immobilière Ohana. Cette opération consiste en la réalisation de logements locatifs aidés (LLA) et de transition (LLT). Le prix de vente de ce bien étant de 125 000 000 francs, l'exonération des droits d'enregistrement est évaluée à la somme de 11 625 000 francs. Cette acquisition est exonérée de taxe générale sur la consommation.

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité ; secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé une convention avec le GIP Maison de l'étudiant dans le cadre de l'édition 2020 du dispositif d'aide à l'acquisition de matériel informatique dénommé MIPE².
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des distributeurs et revendeurs partenaires du dispositif MIPE².
> *Voir communiqué détaillé « MIPE² ».*

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé les tarifs 2020 des services de restauration et d'hébergement des établissements publics d'enseignement de la Nouvelle-Calédonie. Dans les lycées, le service de restauration augmente légèrement, passant de 52 231 francs en moyenne à 52 260 francs, comme le service d'hébergement qui passe de

130 000 francs en moyenne à 130 072 francs. Dans les collèges, la restauration passe de 45 537 francs en moyenne à 45 819 francs.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué, au titre de l'exercice 2020, 6,3 millions de francs de subventions en nature aux écoles primaires publiques de la Nouvelle-Calédonie. Il s'agit de fournitures pédagogiques ou didactiques sur les mathématiques qui s'inscrivent dans le cadre de la démarche « projets d'écoles » instaurée par la délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne et de sa charte d'application.

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié l'arrêté n° 2020-143/GNC du 4 février 2020 demandant l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte. Deux textes sont ajoutés à l'habilitation de la commission permanente : le projet de délibération approuvant l'accord-cadre de partenariat en faveur du développement économique, social, culturel et sportif de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française, et habilitant le président du gouvernement à le signer ; et le projet de délibération approuvant l'avenant à l'accord particulier entre la Nouvelle-Calédonie, les îles de Wallis-et-Futuna et l'État, et habilitant le président du gouvernement à le signer. En effet, ces accords pourraient être soumis à la signature des intéressés d'ici avril 2020.

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours externes pour le recrutement de 49 adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie. La clôture des inscriptions est fixée au 2 avril et les épreuves de dérouleront à compter du 15 mai pour le premier concours et du 16 mai pour le second concours.

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, du suivi du XI^e FED territorial ; de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du conseil stratégique de l'emploi, de l'insertion, de la formation et de l'orientation professionnelles (CSEIFOP). Célia Trigo est désignée en qualité de membre titulaire au sein du MEDEF NC, en remplacement de James Douyère.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié la composition nominative du Conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE). Gilbert Tein et Joanny Chaouri sont désignés en qualité de sénateurs coutumiers en remplacement de Varaa Poareo et Samuel Ihage. M. Dominique Manate est désigné en qualité de représentant de l'UT-CFE-CGC en remplacement de Christophe Dabin.

* *
*

Examen de dossiers de ressortissants étrangers :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis 28 avis favorables sur une demande de visa de long séjour. Il a accordé 54 autorisations de travail hors projets miniers.

Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet d'arrêté portant désignation des représentants des électeurs des commissions administratives spéciales.

Communications au président et aux membres du gouvernement :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur les virements de crédits entre chapitres d'une même section du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie (exercice 2019).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a examiné un rapport d'information sur les virements de crédits entre chapitres d'une même section du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (exercice 2019).